



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scotia  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Medium Heavy Truck	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F5946-170002/A	<b>Date</b> 2017-10-30
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F5946-17-0002	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-320-10237	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-7-79148 (320)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-12-12</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Standard Time AST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Browne, January	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal320
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 401-8687 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS SEE HEREIN DARTMOUTH NOVA SCOTIA B2Y4A2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT.....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>11</b>
ÉNONCÉ DES BESOIN.....	11
<b>ANNEXE A1 .....</b>	<b>15</b>
OBLIGATOIRE, ÉNONCÉ DES BESOINS TECHNIQUES (EBT) .....	15
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>19</b>
BASE DE PAIEMENT .....	19
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>20</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
<b>ANNEXE « D » DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ .....</b>	<b>21</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Un camion de taille moyenne, ensemble complet comprenant cabine et châssis de camion. Doit comprendre une grue et une plateforme de 14 pi (MaxiLift 270) fournies par le propriétaire – montées derrière la cabine – à une date ultérieure par le propriétaire.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

### **2.2 Présentation des soumissions**

---

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

**En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **(5) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (\_\_1\_\_ copie papier)

Section II : Soumission financière (\_\_1\_\_ copie papier)

Section III : Attestations (\_\_1\_\_ copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

---

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

#### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

##### **4.1.1 Évaluation technique**

###### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Vous trouverez à l'annexe A1, Énoncé des besoins techniques (EBT), les critères d'évaluation technique obligatoires visant les propositions techniques.

(A) Les critères décrits dans l'EBT serviront à établir les propositions qui respectent les exigences techniques obligatoires.

(B) Les propositions seront évaluées en fonction des critères exposés au tableau1, « Besoins obligatoires de l'EBT »; on attribuera à chaque exigence une note réussite ou échec.

(C) Pour chaque exigence obligatoire, l'entrepreneur doit indiquer en référence où dans sa proposition il démontre avoir respecté cette exigence.

(D) Après le PREMIER échec à un critère des « Besoins obligatoires de l'EBT », la proposition est jugée non conforme.

##### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26)

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

## **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2016-04-04 ), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## **6.4 Durée du contrat**

### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2018.

### **6.4.2 Modalités de livraison**

Les biens doivent être livrés rendus droits acquittés, selon les Incoterms 2010 à :

Fisheries and Oceans  
Bedford Institute of Oceanography  
Materiel & Procurement SVSC  
1 Challenger Drive,  
Dartmouth NS B2Y 4A2

### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à :

Fisheries and Oceans  
Bedford Institute of Oceanography  
Materiel & Procurement SVSC  
1 Challenger Drive,  
Dartmouth NS B2Y 4A2

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : January Browne  
Titre : Officier d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Services publics et Approvisionnement  
Adresse : 1713 Bedford Row  
Halifax, NS, B3J 3C9

Téléphone : 902-401-8687  
Télécopieur : 902-496-5016  
Courriel : [january.browne@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:january.browne@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2017-08-17), Limite de prix

### 6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

### 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Fisheries and Oceans  
Bedford Institute of Oceanography  
Materiel & Procurement SVSC  
1 Challenger Drive, 1st Floor Polaris  
Dartmouth NS B2Y 4A2

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe A1, Obligatoire, énoncé des besoins techniques (ebt)
- e) Annexe B, BASE DE PAIEMENT
- f) Annexe C, Instruments de paiement électronique
- g) Annexe D, Disposition relatives à l'intégrité
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_

## ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES BESOIN

Un camion de taille moyenne, ensemble complet comprenant cabine et châssis de camion. Doit comprendre une grue et une plateforme de 14 pi (MaxiLift 270) fournies par le propriétaire – montées derrière la cabine – à une date ultérieure par le propriétaire.

#### Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2018.

LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT INDIQUER S'ILS SONT CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS
Spécifications obligatoires
Camion diesel ultra robuste 4X4 à roues jumelées. Équipé d'une grue et d'une plateforme fournies par le propriétaire.
Le châssis doit pouvoir accueillir une plateforme de 14 pi (avec panneau latéral amovible) et une grue Maxilift 270
PNBV - 7 938 à 8 845 kg
Modèle 2017 ou plus récent
Le véhicule doit être conforme à l'ensemble des lois municipales, provinciales et fédérales au moment de la livraison.
Le véhicule doit fonctionner dans toutes les conditions météorologiques sur les autoroutes, les routes secondaires et dans des endroits éloignés.
Le véhicule doit démarrer et fonctionner à des températures de -30 à +30 ° C.
Le véhicule doit être conçu pour fonctionner efficacement à 105 km/h avec une pleine charge utile
Équipement moteur
Moteur diesel, minimum de 320 CH
Liquide de refroidissement (température nominale minimale de -34 °C)
Chauffe-moteur
Servodirection
Alternateur : 200 ampères minimum
Frein moteur
Transmission
Boîte automatique
Boîte de vitesses : au moins 6 rapports
La transmission doit être équipée d'une de prise de force auxiliaire pour la grue.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Commandée de l'intérieur de la cabine.
Refroidisseur d'huile à transmission
Essieu et suspension avant
Essieu avant : capacité nominale de 3 175 kg minimum
Amortisseurs avant
Bavettes garde-boue installées
Groupe suspension ultra robuste
Pont et suspension arrière
Pont arrière : capacité nominale de 6 123 kg minimum Pont rigide à l'arrière
Suspension arrière robuste
Amortisseurs arrière
Bavettes garde-boue installées
Garde-boue de type demi-lune installés au-dessus des roues. Matériau résistant à la corrosion.
Système de freinage
Système de freinage robuste
Équipement du cadre et du châssis
Crochets de remorquage à l'avant
Servodirection
Plaques de protection
Avertisseur de marche arrière
Réservoir de carburant d'une capacité minimale de 150 litres
Longerons du châssis conformes à la cote RAL précisée par le fabricant de la grue. Maxilift 270.
Roues et pneus
Roues avant de même capacité que l'essieu avant ou plus.
Pont arrière à roues jumelées
Roues arrière de même capacité que le pont arrière ou plus
Toutes les jantes doivent être en aluminium
1 roue et pneu de secours pleine grandeur montés de façon à ne pas nuire au fonctionnement de la grue ou de la plateforme.
Pneus radiaux à usage intensif conçus pour usage sur route et hors route (pneus d'hiver)
Pneus - 225/75 R 19.5 à 245/75 R19.5
Extérieur de la cabine
Cabine conventionnelle à deux portières
Phares à halogène
Rétroviseurs extérieurs électriques chauffés. Rétroviseurs de remorquage comprenant

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

rétroviseurs convexes et clignotants/feux de gabarit.
Déфлекteur de capot
Pare-chocs en aluminium ou en acier inoxydable
Feux de balise ambrés à DEL montés sur la cabine
Vitre arrière fixe
La cabine doit être peinte en rouge RAL 3000 de la Garde côtière canadienne.
Le châssis doit être peint en noir
Intérieur de la cabine
Commandes électriques des fenêtres et de verrouillage des portières
Volant inclinable et télescopique
Poignée intérieure fixée à la portière
Crochet à vêtement sur la paroi arrière de la cabine
Système de chauffage et de dégivrage
Climatiseur
Plafonnier central et lampes d'accueil gauche et droite
Console centrale
Alimentation d'appoint de 12 volts dans la cabine
Siège baquet à dossier haut à réglage électrique et soutien lombaire côté conducteur et siège simple avec dossier haut côté passager
Sièges en tissu
Deux pare-soleil
Radio AM/FM/CD/Bluetooth
Commande d'essuie-glaces intermittents/lave-glaces
Régulateur de vitesse
Porte-gobelets pour conducteur et passager
Interrupteur de lampe stroboscopique monté sur le toit
Commande de prise de force
Voyant d'avertissement de « grue non escamotée ».
Faisceau de câbles installé pour la radio CB, avec fil d'antenne
Au moins deux interrupteurs auxiliaires installés pour utilisation future
Ensemble complet d'indicateurs en fonction des options précisées et des exigences futures
Sélecteur 2wd/4Lo/4Hi
Capacité de commande du régime moteur en rapport avec l'utilisation de la prise de force

**ANNEXE A** continué

**Échantillon : Grille d'évaluation**

**Énoncé des besoins techniques (ebt)**

Les critères dans l'ebt sera utilisé pour évaluer si une soumission satisfait aux exigences techniques obligatoires.

Les soumissions seront évaluées par rapport aux exigences indiquées dans le tableau 1 Besoins obligatoires de l'EBT à l'annexe « A1 » et attribuer une désignation de réussite ou d'échec.

Une soumission conforme doivent réussir toutes les exigences de l'ebt pour être jugée conforme sur le plan technique.

<b><u>Échantillon</u></b>				
TABLEAU 1				
Besoins obligatoires de l'EBT				
Éléme nt	Besoin	Document technique de référence et le numéro de page	RÉUSSITE	ÉCHEC
1	Camion diesel ultra robuste 4X4 à roues jumelées. Équipé d'une grue et d'une plate-forme fournies par le propriétaire.			
2	Le châssis doit pouvoir accueillir une plateforme de 14 pi (avec panneau latéral amovible) et une grue Maxilift 270			
3	PNBV - 7 938 à 8 845 kg			
4	Modèle 2017 ou plus récent			
5	Le véhicule doit être conforme à l'ensemble des lois municipales, provinciales et fédérales au moment de la livraison.			
6	Le véhicule doit fonctionner dans toutes les conditions météorologiques sur les autoroutes, les routes secondaires et dans des endroits éloignés.			
7	Le véhicule doit démarrer et fonctionner à des températures de -30 à +30 ° C.			
	<b>Etc</b>			

## ANNEXE A1

### Obligatoire, énoncé des besoins techniques (ebt)

Les soumissions seront évaluées par rapport aux exigences indiquées dans le tableau 1 ebt exigences obligatoires et attribuer une désignation de réussite ou d'échec. Une soumission conforme doivent réussir toutes les exigences de l'ebt pour être jugée conforme sur le plan technique.

**Pour chacune des exigences obligatoires énumérées dans le tableau 1, l'entrepreneur doit fournir une référence où y proposition il stipule qu'ils ont satisfait à l'exigence obligatoire.**

Une soumission conforme doivent réussir toutes les « exigences obligatoires » de l'ebt.

**Les soumissionnaires doivent remplir le tableau ci-dessous ou sera jugée non conforme.**

**Remarque : L'État n'a aucune obligation de demander des précisions sur les ou plusieurs offres ou la documentation technique à l'appui fournie. À défaut de quoi la proposition sera jugée non conforme et ne sera plus prise en considération.**

Table 1 TSOR mandatory requirements.		
Item#		Reference Technical Document and Page Number
1	Camion diesel ultra robuste 4X4 à roues jumelées. Équipé d'une grue et d'une plate-forme fournies par le propriétaire.	
2	Le châssis doit pouvoir accueillir une plateforme de 14 pi (avec panneau latéral amovible) et une grue Maxilift 270	
3	PNBV - 7 938 à 8 845 kg	
4	Modèle 2017 ou plus récent	
5	Le véhicule doit être conforme à l'ensemble des lois municipales, provinciales et fédérales au moment de la livraison.	
6	Le véhicule doit fonctionner dans toutes les conditions météorologiques sur les autoroutes, les routes secondaires et dans des endroits éloignés.	
7	Le véhicule doit démarrer et fonctionner à des températures de -30 à +30 ° C.	
8	Le véhicule doit être conçu pour fonctionner efficacement à 105 km/h avec une pleine charge utile	
	Équipement moteur	
9	Moteur diesel, minimum de 320 CH	
10	Liquide de refroidissement (température nominale minimale de -34 °C)	
11	Chauffe-moteur	
12	Servodirection	
13	Alternateur : 200 ampères minimum	

Table 1  
TSOR mandatory requirements.

Item#		Reference Technical Document and Page Number
14	Frein moteur	
	Transmission	
15	Boîte automatique	
16	Boîte de vitesses : au moins 6 rapports	
17	La transmission doit être équipée d'une de prise de force auxiliaire pour la grue. Commandée de l'intérieur de la cabine.	
18	Refroidisseur d'huile à transmission	
	Essieu et suspension avant	
19	Essieu avant : capacité nominale de 3 175 kg minimum	
20	Amortisseurs avant	
21	Bavettes garde-boue installées	
22	Groupe suspension ultra robuste	
	Pont et suspension arrière	
23	Pont arrière : capacité nominale de 6 123 kg minimum Pont rigide à l'arrière	
24	Suspension arrière robuste	
25	Amortisseurs arrière	
26	Bavettes garde-boue installées	
27	Garde-boue de type demi-lune installés au-dessus des roues. Matériau résistant à la corrosion.	
	Système de freinage	
28	Système de freinage robuste	
	Équipement du cadre et du châssis	
29	Crochets de remorquage à l'avant	
30	Servodirection	
31	Plaques de protection	
32	Avertisseur de marche arrière	
33	Réservoir de carburant d'une capacité minimale de 150 litres	
34	Longerons du châssis conformes à la cote RAL précisée par le fabricant de la grue. Maxilift 270.	
	Roues et pneus	
35	Roues avant de même capacité que l'essieu avant ou plus.	
36	Pont arrière à roues jumelées	
37	Roues arrière de même capacité que le pont arrière ou plus	
38	Toutes les jantes doivent être en aluminium	

Table 1  
TSOR mandatory requirements.

Item#		Reference Technical Document and Page Number
39	1 roue et pneu de secours pleine grandeur montés de façon à ne pas nuire au fonctionnement de la grue ou de la plateforme.	
40	Pneus radiaux à usage intensif conçus pour usage sur route et hors route (pneus d'hiver)	
41	Pneus - 225/75 R 19.5 à 245/75 R19.5	
	Extérieur de la cabine	
42	Cabine conventionnelle à deux portières	
43	Phares à halogène	
44	Rétroviseurs extérieurs électriques chauffés. Rétroviseurs de remorquage comprenant rétroviseurs convexes et clignotants/feux de gabarit.	
45	Déflexeur de capot	
46	Pare-chocs en aluminium ou en acier inoxydable	
47	Feux de balise ambrés à DEL montés sur la cabine	
48	Vitre arrière fixe	
49	La cabine doit être peinte en rouge RAL 3000 de la Garde côtière canadienne.	
50	Le châssis doit être peint en noir	
	Intérieur de la cabine	
51	Commandes électriques des fenêtres et de verrouillage des portières	
52	Volant inclinable et télescopique	
53	Poignée intérieure fixée à la portière	
54	Crochet à vêtement sur la paroi arrière de la cabine	
55	Système de chauffage et de dégivrage	
56	Climatiseur	
57	Plafonnier central et lampes d'accueil gauche et droite	
58	Console centrale	
59	Alimentation d'appoint de 12 volts dans la cabine	
60	Siège baquet à dossier haut à réglage électrique et soutien lombaire côté conducteur et siège simple avec dossier haut côté passager	
61	Sièges en tissu	
62	Deux pare-soleil	
63	Radio AM/FM/CD/Bluetooth	
64	Commande d'essuie-glaces intermittents/lave-glaces	
65	Régulateur de vitesse	
66	Porte-gobelets pour conducteur et passager	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Table 1 TSOR mandatory requirements.		
Item#		Reference Technical Document and Page Number
67	Interrupteur de lampe stroboscopique monté sur le toit	
68	Commande de prise de force	
69	Voyant d'avertissement de « grue non escamotée ».	
70	Faisceau de câbles installé pour la radio CB, avec fil d'antenne	
71	Au moins deux interrupteurs auxiliaires installés pour utilisation future	
72	Ensemble complet d'indicateurs en fonction des options précisées et des exigences futures	
73	Sélecteur 2wd/4Lo/4Hi	
74	Capacité de commande du régime moteur en rapport avec l'utilisation de la prise de force	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « B »**

### **BASE DE PAIEMENT**

Le soumissionnaire doit fournir un prix de lot ferme en dollars canadiens, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée exclus, le transport, les droits de douane et les taxes d'accise.

La livraison est la prestation des droits acquittés (DDP) des Incoterms 2010. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, les frais d'administration et les risques de transport, ainsi que du dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes à la destination.

Une soumission doit se conformer aux exigences de la demande de soumissions et de satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. En fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée aux fins de l'adjudication du contrat.

Description :

La fourniture et la livraison de :

Un (1) - Camion neuf, poids moyen à

Bedford Institute of Oceanography  
Matériel & Procurement SVSC  
1 Challenger Drive,  
Dartmouth NS B2Y 4A2

Tel que précisé à l'annexe A

Camion neuf, poids moyen

Marque / Modélé \_\_\_\_\_

Année \_\_\_\_\_

Total des prix de lot ferme

\$ \_\_\_\_\_ (TPS/TVH exclue)

#### **Date de livraison**

**Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2018.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W355B-186707/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-186707

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79122

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « D » DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ**

Le soumissionnaire doit soumettre avec leur soumission, avant la cloture des prix :

une liste complete des noms de toutes les personnes qui sont actuellement les administrateurs du soumissionnaire;

La raison sociale complete du fournisseur :

Fournisseur Address: \_\_\_\_\_

Fournisseur PBN: \_\_\_\_\_

Liste des administrateurs : Veuillez fournir une liste de noms de toutes les personnes actuellement au conseil d'administration de les administrateurs de la compagnie ci-dessus.

Conseil d'administration (nom et poste)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---